

Bruxelles, 29 octobre 1986
NOTE BIO (86)292 aux Bureaux Nationaux
c.c. aux membres SPP

432

Objet: Réunion de la Commission

Le Porte-Parole a indiqué que la Commission avait traité les sujets suivants:

- Ouverture d'une procédure au titre de l'article 93, para 2, concernant une aide des autorités locales allemandes à Daimler-Benz pour une nouvelle usine située à Rastatt; comme on le sait, cette procédure consiste en une phase d'information, les autorités allemandes devant répondre dans un délai d'un mois à la demande d'explication de la Commission, et elle ne préjuge en aucun cas de la décision finale concernant cette opération (voir IP 516).

- Adoption d'un projet de directive du Conseil portant mandat pour l'ouverture de négociations avec la Hongrie en vue de conclure un accord commercial et de coopération: ceci s'inscrit dans le cadre du développement des relations entre la Communauté et les pays du Comecon; pour mémoire, deux projets de directive sont déjà à l'étude au Conseil, concernant respectivement les mandats de négociations avec la Roumanie et la Tchécoslovaquie.

- Approbation de la suggestion de M. Clinton Davis de demander au Conseil Transports des 10-11 novembre son feu vert pour utiliser les crédits de 90mecu disponibles pour des infrastructures de transports sur le budget 1985 reporté; à défaut, ces crédits risquent d'être perdus. Pour mémoire, la Commission a transmis au Conseil une communication à ce sujet dès décembre 1984, puis en juin 1986, sans avoir, pour le moment, de réaction de cette Institution.

- Approbation d'un document le volet
externe de la politique sidérurgique - c'est à dire les importations d'acier en provenance de pays tiers - au cours des années à venir: en bref, la Commission se propose de prolonger dans l'immédiat l'essentiel des mesures adoptées en 1978, parallèlement au plan anti-crise et visant à maintenir dans des limites raisonnables les importations d'acier; cependant, une certaine ouverture serait possible ultérieurement en fonction notamment des résultats du nouveau round du GATT (voir Mémo 120).

- Confirmation de la position prise dans le cadre de la réunion de la coopération politique de lundi 27 octobre, en ce qui concerne les exportations agricoles vers la Syrie:

a) Il n'y aura pas, pour le moment, de nouvelles offres de restitutions spéciales pour les exportations agricoles destinées à la Syrie.

b) Les restitutions spéciales mentionnées ci-dessus ont été conçues à l'époque afin de pouvoir contre-carrer, le cas échéant, des actions de la part des

Etats-Unis (Export Enhancement Programme - EEP)
pour promouvoir leurs exportations agricoles
destinées aux marchés qui peuvent être considérés
comme des marchés traditionnels de la Communauté.

c) Des contacts sont actuellement en cours entre la
Commission et le gouvernement américain à ce sujet.

d) S'il apparaît que le gouvernement américain
continue à appliquer son EEP à la Syrie, la
Commission se réunira de nouveau pour étudier la
situation.

Matériel diffusé au rendez-vous de midi:

IP 574: Aide alimentaire d'urgence au Vietnam
Statistiques "Sidérurgie", 10/86.

Amitiés,
Amitiés,
H. Paemen

